

# FACTURATION DU SUPPLÉMENT COVID AVEC EFFET RÉTROACTIF (MARS AVRIL ET MAI 2020)

La facturation du supplément COVID est une facturation exceptionnelle. Elle implique donc certaines mesures exceptionnelles :

- **Tarifcation mars, avril et mai**

Veillez noter que le supplément COVID ne peut être rétroactivement demandé que sur les prestations déjà facturées et acceptées par les mutuelles.

Il est très important de s'assurer que les tarifications de mars, avril et mai soient entièrement acceptées ; en cas de refus partiel(s) ou bloquant(s), il est obligatoire de traiter le(s) rejet(s) avant de commencer la procédure de facturation du supplément COVID.

- **Annulation impossible !**

Il ne sera pas possible d'annuler cette tarification exceptionnelle. Nous vous conseillons de suivre scrupuleusement les directives de cette procédure.

## 1. Analyse de la pré-facturation

Facturation > Facturation COVID-19 : mesure 9 (effet rétroactif)

Onglet [Sélection]

- Choisir l'établissement de facturation
- Simulation : Oui
- La période est automatiquement définie du 01/03/2020 au 30/06/2020

*Remarque : Nous vous conseillons laisser la date de fin au 30-06-2020. Lors de la mise à jour 8.9.47, dans certains cas, les suppléments n'avaient pas été facturés pour les patients en résidences pour personnes handicapées. En laissant la date de fin au 30-06-20, votre Soft33 facturera les suppléments uniquement pour ces patients. Les suppléments COVID-19 facturés aux autres patients ne seront pas refacturés.*

- Ne pas cocher : « Ne pas vérifier si un supplément COVID-19 a déjà été facturés ».

The screenshot shows a software window titled "Facturation COVID-19 : mesure 9 (effet rétroactif)". It has four tabs: "Sélection", "Récapitulatif", "Patients", and "Validation". The "Sélection" tab is active. The form contains the following fields and options:

- Etablissement:** A dropdown menu.
- Simulation:** Radio buttons for "Oui" (selected) and "Non".
- Sélection:** Radio buttons for "Tous les patients" (selected) and "Un ou plusieurs patients".
- A partir du:** A date field set to "01/03/2020".
- Jusqu'au:** A date field set to "30/06/2020".
- Commentaires:** A text area containing "#COVID-19".
- Checkboxes:**
  - Ne pas vérifier si un supplément COVID-19 a déjà été facturé
  - Ne pas inclure les premières prestations de base

Onglet [Récapitulatif]

- Par défaut, toutes les facturations sont sélectionnées (de l'établissement choisi dans l'onglet sélection). Cliquer sur l'un ou l'autre récapitulatif pour l'exclure de la facturation du supplément COVID-19.

Remarque :

- Vous n'êtes pas obligé d'exclure les facturations de juin 2020 où le supplément COVID a été réclamé car votre logiciel va vérifier si un supplément a déjà été réclamé.
- ATTENTION : En cas de convention à la mutualité 306 de Bruxelles (envoi chaque mois d'un CD-ROM), veuillez prendre connaissance de la procédure particulière en page 6.

Onglet [Facturation]

- Cliquer sur "Analyser", pour obtenir les montants qui vont être facturés
- Si une erreur ou alerte est mentionnée, veuillez prendre contact avec notre Helpdesk.

Onglet [Validation]

- Le montant du supplément COVID calculé par le programme apparait

## 2. Copie de sécurité de la base de donnée

*[Si vos données sont hébergées sur nos serveurs, vous pouvez ignorer cette étape]*

Utilitaires > Backup base de données

- Insérer le support de backup (stick USB, carte SD, disque dur externe, ...)
- Eventuellement, modifier l'endroit où le backup va être effectué (*Fichier backup base de données*)
- Cliquer sur "Backup"
- Eventuellement, confirmer la demande de remplacement de l'ancienne sauvegarde [Oui]

## 3. Facturation des suppléments

Facturation > Facturation COVID-19 : mesure 9 (effet rétroactif)

Onglet [Sélection]

- Choisir l'établissement de facturation
- Simulation : Non
- La période est automatiquement définie du 01/03/2020 au 30/06/2020
- Ne pas cocher : « Ne pas vérifier si un supplément COVID-19 a déjà été facturés »
- Le commentaire « #COVID-19 » est automatiquement renseigné

**Facturation COVID-19 : mesure 9 (effet rétroactif)**

Sélection   Récapitulatif   Patients   Facturation   Validation

Etablissement [dropdown]

Simulation  Oui  Non

Sélection  Tous les patients  
 Un ou plusieurs patients

A partir du 01/03/2020 [calendar icon]

Jusqu'au 30/06/2020 [calendar icon]

Commentaires #COVID-19

Ne pas vérifier si un supplément COVID-19 a déjà été facturé

Ne pas inclure les premières prestations de base

Onglet [Récapitulatif]

- Par défaut, toutes les facturations sont sélectionnées (de l'établissement choisi dans l'onglet sélection). Cliquer sur l'une ou l'autre tarification pour l'exclure de la facturation du supplément COVID-19.

*En cas de convention à la mutualité 306 de Bruxelles (envoi chaque mois d'un CD-ROM), veuillez prendre connaissance de la procédure particulière en page 6.*

Onglet [Facturation]

- Cliquer sur "Analyser", pour facturer réellement les prestations

Onglet [Validation]

- Confirmer la facturation en cliquant sur le bouton "Valider la facturation"

#### 4. Création des récapitulatifs

Facturation > Création des récapitulatifs

Onglet [Sélection]

- Choisir l'établissement de facturation
- Choisir le mois de juin 2020
- Laisser l'année de facturation indiquée par défaut
- Des commentaires peuvent être ajoutés, ex : #COVID-19

Onglet [Récapitulatif]

- Cliquer sur "Création"

#### 5. Envoi des fichiers de facturation par MyCareNet

Facturation > Génération des supports INAMI

Onglet [Récapitulatif]

- Cliquer sur « Génération »

Onglet [MyCareNet]

- Cliquer sur "Vérification fichiers"
- Cliquer sur "Envoyer tout"
  
- Lorsque tout est envoyé : Cliquer sur "Vérification statuts"

## 6. Impression des documents

Facturation > Impression des documents

- Documents de Facturation > Récapitulatif Général
  - Cliquer sur le bouton  et sélectionner la facturation concernée [ OK ]
  - Cliquer sur "Rechercher" – le bouton 
  - Cliquer sur "Imprimer" – le bouton 
  
- Documents de Facturation > Récapitulatifs Fédération
  - Cliquer sur le bouton  et sélectionner la facturation concernée [ OK ]
  - Cliquer sur "Rechercher" – le bouton 
  - Cliquer sur "Imprimer" – le bouton 
  
- Documents de Facturation > Répartition > Par patient simplifié
  - Remarque : Pour cette facturation exceptionnelle, la répartition par prestataire n'est disponible que pour les soins à l'acte (pour les groupements)
  - Cliquer sur le bouton  et sélectionner la facturation concernée [ OK ]
  - Cliquer sur "Rechercher" – le bouton 
  - Cliquer sur "Imprimer" – le bouton 
  
- Documents de Facturation > Justificatifs Patient
  - Cliquer sur le bouton  et sélectionner la facturation concernée [ OK ]
  - Cliquer sur "Rechercher" – le bouton 
  - Cliquer sur "Imprimer" – le bouton 
  
- Documents de Facturation > Attestations (si nécessaire)
  - Remarque : si vous avez des patients qui n'ont pas été facturés via MyCareNet, vous devez imprimer des attestations.
  - Cliquer sur le bouton  et sélectionner la facturation concernée [ OK ]
  - Sélection : un ou plusieurs organismes assureurs
  - En bas à gauche : sélectionner en bleu, les organismes qui doivent être imprimés
  - Cliquer sur "Rechercher" – le bouton 
  - Positionner correctement les attestations sur l'imprimante matricielle
  - Cliquer sur "Imprimer" – le bouton 

**Procédure particulière : Convention avec la mutualité 306 (Bruxelles)**

En cas de convention à la mutualité 306 de Bruxelles (envoi chaque mois d'un CD-ROM), cette facturation du supplément COVID-19 avec effet rétroactif pour mars, avril et mai doit se faire en deux étapes :

- **Première étape :** Exclure dans l'onglet récapitulatif (en page 3) toute les facturations 306. Cette facturation sera envoyée via MyCareNet.

*Exemple : ci-dessous, seules les facturations des autres mutuelles sont sélectionnées pour mars, avril et mai 2020.*

Facturation COVID-19 : mesure 9 (effet rétroactif)										
Sélection										
Récapitulatif										
Facturation										
Validation										
N°	Code	Etablis.	Type	Inami	Date	Heure	Période	Organismes	Total	Commentaires
1	060285	60	I	O	02/07/2020	11:33:05	06/2020	4	1.874,50 €	06/2020 - AUTRES MUTUELLES
2	060284	60	I	O	02/07/2020	11:30:30	06/2020	1	4.770,96 €	06/2020 - Facturation aux 306
3	060283	60	I	O	11/06/2020	10:29:23	05/2020	1	442,12 €	### NE PAS ENVOYER CORR. POUR MAISON MED.
4	060280	60	I	O	03/06/2020	10:28:33	05/2020	3	279,21 €	05/2020 - AUTRES MUTUELLES
5	060279	60	I	O	03/06/2020	10:26:48	05/2020	1	1.030,69 €	05/2020 - Facturation aux 306
6	060278	60	I	O	30/04/2020	15:10:20	04/2020	2	1.848,40 €	04/2020 - AUTRES MUTUELLES
7	060277	60	I	O	30/04/2020	15:08:39	04/2020	1	4.670,69 €	04/2020 - Facturation aux 306
8	060276	60	I	O	31/03/2020	13:32:08	03/2020	3	1.123,65 €	03/2020 - AUTRES MUTUELLES
9	060275	60	I	O	31/03/2020	13:21:26	03/2020	1	3.049,74 €	03/2020 - Facturation aux 306

- **Seconde étape :** En ayant exclu toutes tarifications sauf celles pour les 306. Cette seconde facturation, devra être envoyée via CD-ROM à la mutualité 306 via la procédure habituelle.

*Exemple : ci-dessous, seules les facturations des 306 sont sélectionnées pour mars, avril et mai 2020.*

Facturation COVID-19 : mesure 9 (effet rétroactif)										
Sélection										
Récapitulatif										
Facturation										
Validation										
N°	Code	Etablis.	Type	Inami	Date	Heure	Période	Organismes	Total	Commentaires
1	060285	60	I	O	02/07/2020	11:33:05	06/2020	4	1.874,50 €	06/2020 - AUTRES MUTUELLES
2	060284	60	I	O	02/07/2020	11:30:30	06/2020	1	4.770,96 €	06/2020 - Facturation aux 306
3	060283	60	I	O	11/06/2020	10:29:23	05/2020	1	442,12 €	### NE PAS ENVOYER CORR. POUR MAISON MED.
4	060280	60	I	O	03/06/2020	10:28:33	05/2020	3	279,21 €	05/2020 - AUTRES MUTUELLES
5	060279	60	I	O	03/06/2020	10:26:48	05/2020	1	1.030,69 €	05/2020 - Facturation aux 306
6	060278	60	I	O	30/04/2020	15:10:20	04/2020	2	1.848,40 €	04/2020 - AUTRES MUTUELLES
7	060277	60	I	O	30/04/2020	15:08:39	04/2020	1	4.670,69 €	04/2020 - Facturation aux 306
8	060276	60	I	O	31/03/2020	13:32:08	03/2020	3	1.123,65 €	03/2020 - AUTRES MUTUELLES
9	060275	60	I	O	31/03/2020	13:21:26	03/2020	1	3.049,74 €	03/2020 - Facturation aux 306